

## Communiqué du 25 avril 2024



*Les Peinturelles, vous invitent à venir les rencontrer,  
Vendredi, le 10 mai pour une formule 5 à 7.  
Le Collectif est composé de Mesdames  
Francine Bertrand, Claudia Dancause, Francine Dumoulin,  
Diane Migneron et Geneviève Toutant.  
L'exposition se tiendra à l'Édifice municipale de Saint-Valentin,  
Au 790, chemin de la 4<sup>e</sup> ligne, Saint-Valentin  
du 10 mai au 28 juin inclusivement.  
Au plaisir de vous recevoir !*

### *Journée de l'arbre et de l'environnement*

Comme par les années passées, le Club 4H a offert à la municipalité l'opportunité d'obtenir des plants d'arbres.

La **Journée de l'Arbre** aura lieu samedi 18 mai, de 10h à 12h au garage municipal.

Veillez noter que 5 plants sont réservés par propriété, si vous en désirez plus, nous vous prions de bien vouloir nous en aviser avant le 14 mai prochain, simplement en communiquant au bureau municipal au (450) 291-5422.

Vous aurez la possibilité d'obtenir l'emblème floral de la Municipalité soit le Cœur Saignant au coût de 10.00\$ / chacun, une limite de 2 plants par adresse civique.

### *Embellissement du Territoire municipal.*

Le Conseil Municipal poursuivra ses interventions pour assurer l'embellissement du territoire municipal. Tous les citoyens sont donc invités à profiter du printemps pour effectuer un nettoyage de leur propriété en y éliminant les objets qui constituent des nuisances et qui contribuent à la dégradation de l'environnement.

**Nous vous encourageons à utiliser l'Écocentre de Lacolle pour vous départir de tous vos débris** que vous ne pouvez pas disposer dans votre bac de récupération ni dans vos ordures.

De plus, nous mettrons à votre disposition un conteneur qui sera installé à l'édifice municipal les 17, 18, 19 et 20 mai pour vous départir des objets qui ne vous servent plus et qui encombrant votre propriété. **Nous n'accepterons pas les pneus et les jantes, ni les matériaux de construction.**

### *Vente de garage*

Il sera permis de tenir une vente de garage les 18, 19 et 20 mai sur le territoire de la municipalité de Saint-Valentin.

### *Versement de taxe*

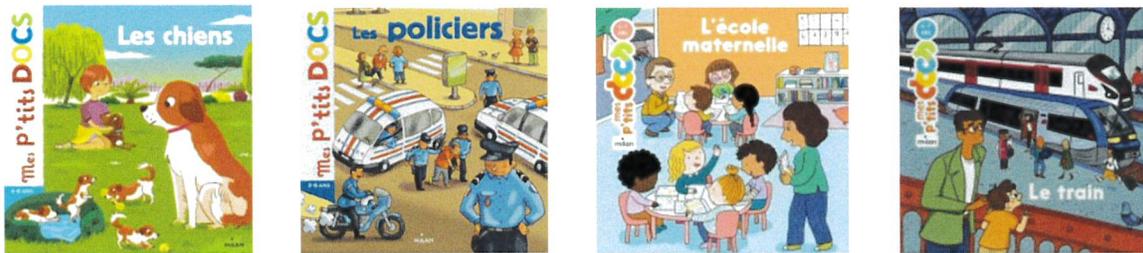
Veillez noter que le deuxième versement de votre taxation annuelle est dû le **9 mai** prochain. Afin d'éviter que des frais d'intérêts soient portés à votre compte, vous devez respecter les dates de chaque versement. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant de ce versement devient échu et exigible. L'intérêt et les pénalités s'appliquent cependant à la totalité du solde dû et s'ajoutent au montant du versement échu, ceci, en vertu du règlement no 521.

# Bibliothèque Municipale

Voici quelques nouveautés :



Nous avons une *nouvelle petite collection* pour les enfants. « *Mes p'tits docs* » si la collection semble populaire, nous allons la bonifier. Car plus de soixante thèmes sont présentés.



## Permis de feu à ciel ouvert

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'obtenir un permis pour les feux à ciel ouvert et conformément au Règlement 497. Ce permis, valide pour une période de 3 jours, peut être obtenu **gratuitement** au bureau municipal aux heures d'ouverture. *Nous rappelons aussi à tous que le fait de ne pas détenir de permis vous rend passible de payer les frais de déplacement des pompiers, s'ils devaient se rendre sur les lieux du feu à ciel ouvert.* Tous les feux à ciel ouvert doivent être autorisés par la municipalité **5 jours avant** la date prévue.

Vous pouvez nous rejoindre au (450) 291-5422

**Heures de bureau :** lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 9h à 12h

## Concours Rallye de Pâques



Félicitations à nos gagnants !

Eva & Loïc Beaugard ont été les gagnants de notre Rallye de Pâques.

Et un gros merci de votre belle participation à vous tous !

## Popotte Roulante

Si le service de « *Popotte roulante* » pourrait vous intéresser, vous pouvez contacter le Centre action d'action bénévole de la frontière au : (450) 246-2016